

DREES  
SOCIAL

# LES CONDITIONS DE VIE DES BÉNÉFICIAIRES DE MINIMA SOCIAUX ET DE LA PRIME D'ACTIVITÉ LES CHIFFRES CLÉS

La Direction de la recherche, des études, de l'évaluation et des statistiques (DREES) a mené, fin 2018, la quatrième vague de son enquête auprès des bénéficiaires de minima sociaux (BMS) – la précédente ayant été conduite en 2012. Les personnes enquêtées étaient bénéficiaires, fin 2017, du revenu de solidarité active (RSA), de l'allocation de solidarité spécifique (ASS), de l'allocation aux adultes handicapés (AAH), d'une des allocations du minimum vieillesse (ASV ou ASPA) ou de la prime d'activité. Les bénéficiaires sont les allocataires et, dans le cas du RSA et de la prime d'activité, leurs conjoints. L'enquête a notamment pour objectif de mieux connaître leurs conditions de vie.

53 %

des personnes  
bénéficiaires de revenus  
minima garantis<sup>1</sup> fin 2017  
sont pauvres en conditions  
de vie fin 2018

35 %

des bénéficiaires  
ne peuvent pas manger  
de la viande ou du poisson  
(ou l'équivalent végétarien)  
tous les deux jours pour  
des raisons financières

9 %

des bénéficiaires reçoivent  
une aide alimentaire (colis  
alimentaire, distribution  
de repas ou denrées données  
par l'entourage) et jugent  
cette aide très importante  
ou ne pas pouvoir vivre sans

1. Minima sociaux et prime d'activité.

## LA PAUVRETÉ EN CONDITIONS DE VIE, FIN 2018, DES BÉNÉFICIAIRES DE REVENUS MINIMA GARANTIS

DREES  
SOCIAL

La pauvreté en conditions de vie touche

**68 %** des bénéficiaires du RSA  
(situation stable par rapport à 2012)

**63 %** des allocataires de l'ASS  
(situation stable par rapport à 2012)

**59 %** des allocataires du minimum  
vieillesse (+9 points par rapport à 2012)

**46 %** des bénéficiaires de la prime  
d'activité

**45 %** des allocataires de l'AAH  
(+6 points par rapport à 2012)

**11 %** de l'ensemble de la population

### L'indicateur de pauvreté en conditions de vie de l'Insee

s'inscrit dans le cadre  
d'une approche de la pauvreté  
fondée sur l'analyse  
des privations et difficultés.  
Il regroupe 27 difficultés,  
couvrant quatre dimensions :

- les contraintes budgétaires
- les retards de paiement
- les restrictions de consommation
- les difficultés liées au logement

Un ménage est dit pauvre  
en conditions de vie  
lorsqu'il cumule au moins  
8 difficultés parmi ces 27.

Au total, les bénéficiaires de revenus minima garantis sont cinq fois plus concernés par cette forme de pauvreté que l'ensemble de la population.

## LES CONTRAINTES BUDGÉTAIRES ET RETARDS DE PAIEMENT DES BÉNÉFICIAIRES DE REVENUS MINIMA GARANTIS

DREES  
SOCIAL

44 %

sont contraints  
sur un plan budgétaire  
(contre 14 %  
de l'ensemble  
de la population)

27 %

ont eu des retards  
de paiement en 2018  
(contre 8 %  
de l'ensemble  
de la population)

54 %

estiment que l'ensemble  
des revenus de leur ménage  
n'est pas suffisant  
pour couvrir toutes  
leurs dépenses courantes

14 %

avaient encore  
des factures de  
l'année impayées  
fin 2018

## LES RESTRICTIONS DE CONSOMMATION DES BÉNÉFICIAIRES DE REVENUS MINIMA GARANTIS

DREES  
SOCIAL

1 sur 2

est concerné  
par des restrictions  
de consommation  
dans au moins  
4 domaines sur 9  
(contre 10 %  
de l'ensemble  
de la population)

3 sur 4

déclarent  
ne pas pouvoir  
se payer  
une semaine  
de vacances hors  
de leur domicile  
dans l'année

3 sur 4

déclarent  
ne pas pouvoir  
remplacer  
les meubles  
hors d'usage

1 sur 2

déclare  
ne pas pouvoir  
acheter  
des vêtements  
neufs

1 sur 6

déclare avoir,  
lui ou un membre  
de son ménage,  
dû passer  
sans journée  
au moins un  
repas complet par  
manque d'argent  
(au cours des  
deux semaines  
précédant l'enquête)

## LES DIFFICULTÉS DES BÉNÉFICIAIRES DE REVENUS MINIMA GARANTIS POUR SE LOGER ET SE SOIGNER

DREES  
SOCIAL

19 %

rencontrent au moins  
3 types de difficultés  
de logement sur 9  
fin 2018 (contre 7 %  
de l'ensemble  
de la population)

32 %

ont des difficultés  
pour chauffer leur logement  
(difficulté de logement  
la plus répandue)

18 %

déclarent avoir renoncé  
à une consultation  
de médecin pour raisons  
financières en 2018  
(contre 5 % de l'ensemble  
de la population en 2014)

29 %

déclarent avoir renoncé  
à des soins dentaires  
pour raisons financières  
(contre 17 % de l'ensemble  
de la population en 2014)